



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 8499

Texte de la question

M. Raymond Couderc attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les revendications des personnels chargés de la protection des monuments historiques dans les cellules « recensement, formation » des directions régionales des affaires culturelles. Personnels documentalistes des monuments historiques, de catégorie A, ils demandent leur intégration au corps des conservateurs du patrimoine. Il semble, en effet, qu'ils aient été oubliés. Il s'agit de personnels assurant l'instruction scientifique et administrative des dossiers, dont les compétences spécifiques ne sont pas reconnues. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage pour répondre à ces revendications et remédier à cet oubli.

Texte de la réponse

La question posée vise la situation des agents des corps de documentation affectés dans les conservations régionales des monuments historiques qui participent aux tâches de recensement en vue de la protection des monuments historiques. Il est exact que le statut de ces agents, qui date de 1978, ne correspond pas bien à leur qualification, que ce soit pour les conditions de recrutement ou pour le déroulement de carrière qui leur est offert. La révision de cette situation a été engagée dans le cadre de la réforme de la grille concernant les corps de catégorie A. Il s'agit de faire bénéficier ces personnes d'une carrière correspondant à la carrière type telle qu'elle a été définie par les accords sur la réforme de la grille de la fonction publique ; à cet effet, les ministères du budget et de la fonction publique ont été saisis d'un avant-projet de refonte qui constitue l'une des priorités du ministère de la culture en matière statutaire.

Données clés

Auteur : [M. Couderc Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8499

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4219

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 894